

Projet éolien de Lury-sur-Arnon (18)



Vue depuis la D30 en sortie de Lury-sur-Arnon

Lettre d'information n°3 - juillet 2021

La lettre d'information n°2 d'octobre 2020 nous a permis de vous présenter l'**implantation** et les **caractéristiques retenues** du parc éolien de Lury-sur-Arnon. Le projet s'est poursuivi par le **dépôt de la demande d'autorisation environnementale** en préfecture du Cher. Par la suite, le conseil municipal s'est fait le relai des inquiétudes d'une partie de la population de Lury-sur-Arnon quant à ce projet, en particulier sur la distance entre les habitations et les éoliennes. Le souhait de la municipalité était donc que nous revoyons le projet en augmentant autant que possible ces distances. Cette phase de **concertation** nous a amené à réfléchir à une **nouvelle implantation**. Nous avons ainsi accepté la suppression d'une éolienne et redéfini un nouveau projet à **3 éoliennes** qui permet d'augmenter significativement les distances aux premières habitations. Ce nouveau projet sera soumis à l'instruction des services de l'Etat dans les prochains mois.

En complément du « P'tit Lurois » de juin 2021, cette troisième lettre d'information a donc pour objectif de vous présenter les **nouvelles caractéristiques** de ce projet de 3 éoliennes : implantation, nouvelles distances aux habitations, simulations visuelles et retombées économiques pour la commune.

Par ailleurs, nous **organiserons un temps d'échange** à la rentrée au pied des éoliennes de Coulanges à Brinay. S'en suivra l'enquête publique lors de laquelle les collectivités et riverains pourront consulter l'ensemble du dossier de demande d'autorisation et faire part de leur avis ou de leurs questions.

Le projet en quelques chiffres

 **3**
éoliennes

 **10 400**
foyers alimentés
(hors chauffage)

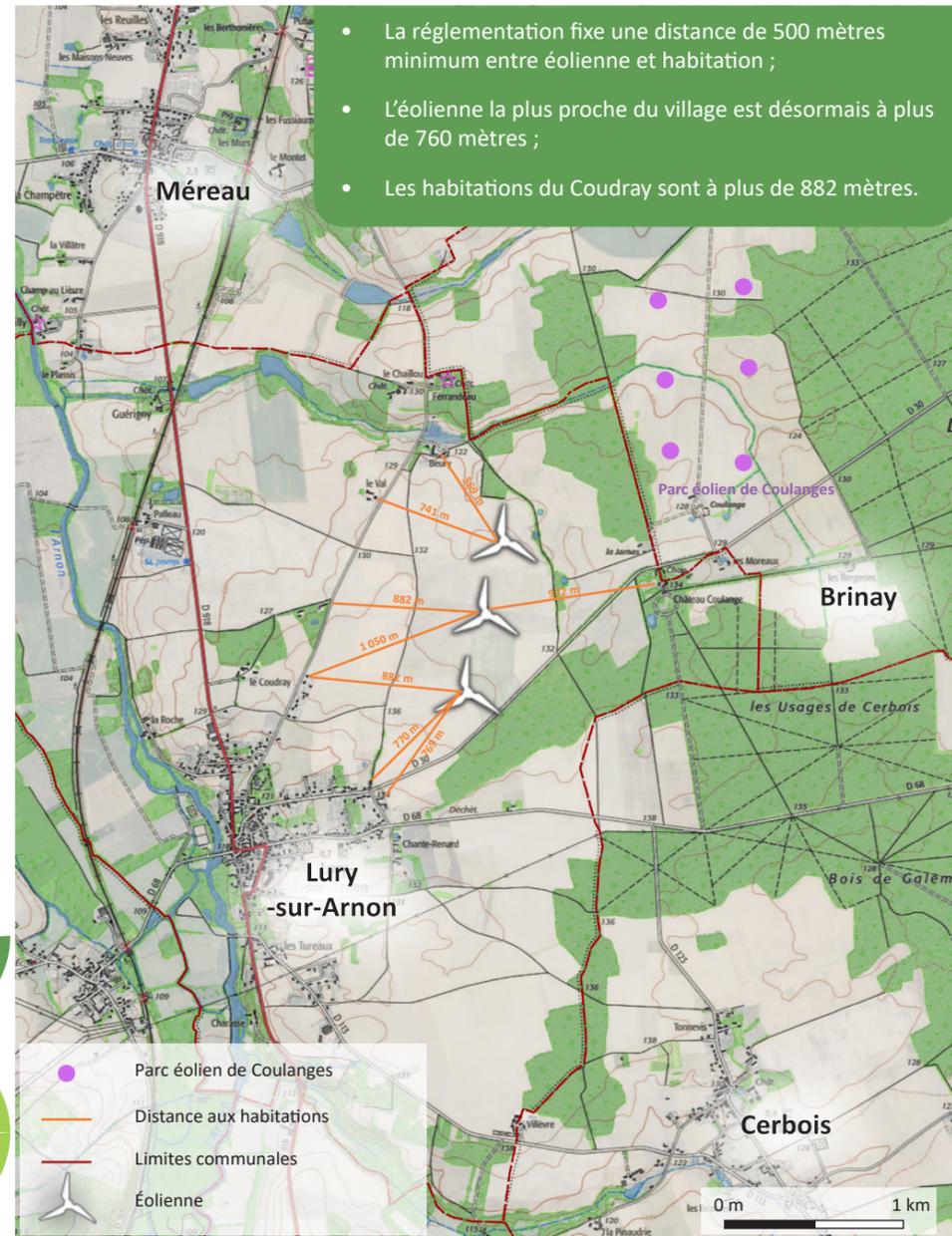
 **12,6**
MW

 **2024**
mise en service
prévisionnelle

 **1 931** tonnes
de CO₂ évitées

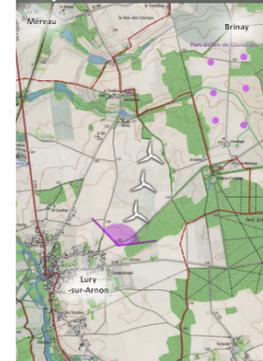
 **180** mètres
de hauteur
en bout de pale

Implantation du parc éolien



Intégration paysagère (simulations visuelles) | → = projet éolien de Lury-sur-Arnon

Depuis la D30 en sortie de Lury-sur-Arnon

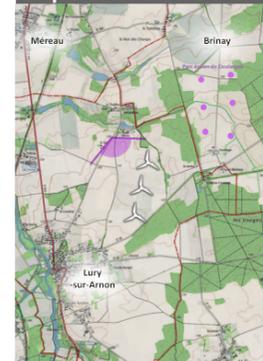


Implantation initiale (4 éoliennes)



Nouvelle implantation (3 éoliennes)

Depuis la sortie nord-est par la route de Ferrandeau

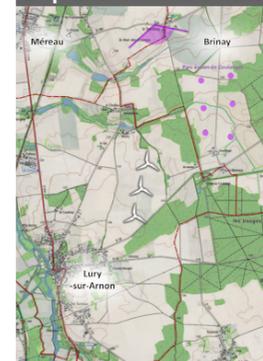


Implantation initiale (4 éoliennes)



Nouvelle implantation (3 éoliennes)

Depuis le hameau du Tremblay



Implantation initiale (4 éoliennes)



Nouvelle implantation (3 éoliennes)

Retombées locales

Le parc éolien de Lury-sur-Arnon va permettre de générer tous les ans des recettes fiscales pour les collectivités locales :

- 70 000 €/an de revenus liés aux taxes et loyers et 126 000 € la 1^{re} année pour la commune ;
- 50 000 €/an de taxes pour la Communauté de communes Coeur de Berry ;
- 45 000 €/an de taxes pour le Département et la Région.

Organisation d'une permanence publique

Afin de répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'exploitation d'un parc éolien, une permanence publique se tiendra sur le parc éolien de Coulanges à Brinay.

Cette permanence se fera accompagnée par la filiale de JPee dédiée à la maintenance appelée « JPee Maintenance », permettant à chacun de pouvoir observer une éolienne et de poser des questions relatives à la production de l'énergie éolienne.

Les dates et modalités de la permanence seront communiquées ultérieurement sur les panneaux administratifs de la mairie de Lury-sur-Arnon à la rentrée de septembre 2021.

Différentes mesures en faveur du paysage et du patrimoine seront prises dans le cadre du projet :

- Mise en place d'une bourse aux arbres fruitiers : 5 000 € ;
- Participation au budget communal en faveur de la restauration et de l'entretien du site inscrit de la commune : 10 000 € ;
- JPee a participé à hauteur de **2 000 €** à la campagne de dons pour la restauration de la porte médiévale de Lury-sur-Arnon.



Toutes les informations sur le site :
www.lury-sur-arnon-18.parc-eolien-jpee.fr

Prochaines étapes :

- Permanence publique sur le site de Brinay ;
- Mise à jour du dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat ;
- Recevabilité du dossier ;
- Enquête publique ;
- Commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- Délivrance de l'autorisation environnementale.



90
salariés



234 000
foyers alimentés



311 MW
parcs en exploitation



JP Energie Environnement est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables** qui compte une centaine de salariés.

Depuis 2004, JPee **développe, finance, construit et exploite** des parcs éoliens et solaires sur l'ensemble du territoire français. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux, Montpellier et Bourges.

Depuis 2019, la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) accompagne JPee en devenant actionnaire à 49 % de ses projets dès lors que ceux-ci sont prêts à construire.

En 2020, près de 590 GWh d'origine renouvelable ont été produits et ont permis l'alimentation en électricité de plus de 234 000 foyers.

JP Energie Environnement **s'engage sur le long terme avec les territoires afin de réaliser des projets cohérents, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la transition énergétique.**

Contact

JPee (Agence Paris)
1 bis passage Duhesme
75018 Paris
www.jpee.fr

Clémence Andreu Sabater
Chef de projet éolien
clemence.andreu-sabater@jpee.fr